

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
575^{EME} RÉUNION

11 FÉVRIER 2016
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR (DLXXV)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 575^{ème} réunion, tenue le 11 février 2016, à Addis-Abeba, a consacré une séance publique au thème: "les ressources naturelles et les conflits en Afrique". Le Conseil a suivi une présentation faite par le Représentant d'Oxfam auprès de l'UA, ainsi que des déclarations des représentants des Etats membres de l'UA, des partenaires internationaux, des institutions spécialisées et des organisations de la société civile.

Le Conseil, tout en reconnaissant l'importance des ressources naturelles dans la croissance et le développement économique en Afrique, a souligné qu'elles constituent également des sources de défis particuliers pour les pays affectés par les et vulnérables aux conflits. Le Conseil, tirant les enseignements des conflits et des crises passés et en cours sur le continent, a souligné que la mauvaise gestion et la répartition inéquitable de ces ressources et de leurs fruits peuvent être, entre autres, un facteur déterminant dans le déclenchement, le financement et la durée des conflits. À cet égard, le Conseil a exprimé sa préoccupation devant le fait que, dans la plupart des conflits de longue durée en Afrique, la question de l'accès, du contrôle et de la répartition des ressources naturelles constituent une cause sous-jacente majeure qu'il convient de neutraliser.

Le Conseil, exprimant sa préoccupation face au fléau du terrorisme qui affecte plusieurs régions du continent, a souligné la nécessité de prendre les dispositions requises pour empêcher les organisations terroristes et les groupes armés d'accéder aux et d'utiliser les ressources naturelles pour le financement de leurs activités.

Le Conseil a également souligné la nécessité impérieuse d'une gestion efficace, transparente, ainsi que d'une répartition équitable des ressources naturelles d'un pays, qui assurent l'intérêt et le bien-être des populations et communautés locales et du pays dans son ensemble. Par conséquent, le Conseil a relevé que la gestion équitable et démocratique des ressources naturelles est essentielle à la prévention des conflits et à la promotion du développement durable en Afrique. De même, le Conseil a souligné la nécessité d'une politique de tolérance zéro dans la lutte contre la corruption.

Le Conseil a condamné l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara occidental qu'il considère comme un acte hostile de nature à perpétuer le conflit et asseoir le fait colonial sur le territoire. Dans ce cadre, le Conseil a réitéré les décisions pertinentes des Nations unies et de l'UA, notamment la décision Assembly/AU/Dec.583(XXV), adoptée par la 25^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union et demandant au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, et de trouver des réponses aux questions liées au respect des droits de l'homme et à l'exploitation illégale des ressources du territoire.

Le Conseil s'est félicité des efforts déployés à l'échelle africaine et internationale pour assurer une meilleure réglementation dans l'exploitation et le commerce des ressources

naturelles africaines, soulignant que ce sont ces efforts qui ont permis la mise en place de normes comme celles introduites par le Processus de Kimberley et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. À cet égard, le Conseil a rappelé la Vision du régime minier africain (VRMA), adoptée par la 12^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue en février 2009, qui a, entre autres, demandé à la Commission de l'UA d'intégrer la dimension de la paix et de la sécurité des ressources naturelles dans ses politiques et programmes existants pour la prévention des conflits, l'alerte rapide, ainsi que la gestion des conflits et le maintien de la paix. De manière plus spécifique, le Conseil a souligné la nécessité pour la Commission d'intégrer la question des ressources naturelles dans les outils de l'UA pour la prévention structurelle des conflits, ainsi que dans les processus de médiation et les accords de paix.

Le Conseil a exhorté les États membres à élaborer le cadre juridique et réglementaire nécessaire, tel que demandé par la VRMA, en vue de promouvoir des politiques des ressources naturelles qui contribuent à renforcer la cohésion nationale à travers l'exploitation et la répartition justes et inclusives des ressources naturelles. Le Conseil a réitéré la condamnation par l'UA de l'exploitation illégale des ressources naturelles, y compris le braconnage de la faune, particulièrement les éléphants et les rhinocéros, et des produits halieutiques.

Le Conseil a également exhorté les partenaires internationaux, les sociétés transnationales, le secteur privé, les organisations de la société civile et autres parties prenantes, à appuyer la promotion de la transparence, de l'équité et de la gouvernance axée sur le développement des ressources naturelles en Afrique, afin de contribuer à la prévention ou au règlement des conflits sur le continent. Le Conseil a encouragé les États membres à échanger les bonnes pratiques dans l'exploitation et le commerce des ressources naturelles qui contribuent à renforcer la prévention des conflits et la reconstruction et le développement post-conflit en Afrique.

Le Conseil a demandé à la Commission, avec l'appui des partenaires de l'UA, d'apporter l'aide nécessaire aux États membres dans leurs efforts visant à renforcer leurs cadres juridiques respectifs en vue d'une gouvernance et d'une gestion améliorées de leurs ressources naturelles. À cet égard, le Conseil a également demandé à la Commission d'élaborer un code de conduite pour l'utilisation, l'exploitation et le commerce des ressources naturelles africaines, qui englobe, dans une approche globale, le développement socio-économique, la paix et la sécurité.

Le Conseil a décidé de consacrer une séance publique annuelle à la question des ressources naturelles, des flux financiers illicites et des conflits en Afrique.